



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 18 mars 2015 à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

2015-03-18/533

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-03-18/534

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 MARS 2015

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-03-18/535

ITEM 3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18
FÉVRIER 2015**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-03-18/536

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 19 FÉVRIER AU 18 MARS
2015**

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 19 février au 18 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 19 février au 18 mars 2015.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

QUE le président et le trésorier certifient par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-03-18/537

ITEM 5

**ADOPTION DE L'ADDENDA NUMÉRO 01 AU PROTOCOLE D'ENTENTE DU
PRÊT D'UN CHARGÉ DE PROJET À LA RÉGIE**

ATTENDU QUE le projet « aréna régional de la Rivière-du-Nord » relève de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie s'est dotée des services d'un chargé de projet afin de soutenir les gestionnaires de projet soit messieurs Fernand Boudreault et Sacha Desfossés quant à la supervision de la construction de l'aréna;

ATTENDU QUE pour des considérations administratives et opérationnelles, il est avantageux que le chargé de projet soit embauché par la Ville et prêté à la Régie;

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-03-19/430 la Régie approuvait le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Jérôme et la Régie pour le prêt de services d'un chargé de projet;

ATTENDU QUE le projet de construction progresse normalement;

ATTENDU QUE les services d'un chargé de projet ne sont plus requis à 100 % pour le projet de construction de l'aréna;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services d'un chargé de projet pour différents projets.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE l'addenda numéro 01 au protocole d'entente du prêt d'un chargé de projet à la Régie soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2015-03-18/538

ITEM 6

VARIA

Aucun sujet aux varia.

2015-03-18/539

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2015-03-18/540

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire